Société Générale SFH
Société Anonyme au capital de 375.000.000 euros
Siège social : 17 cours Valmy - 92800 PUTEAUX
445 345 507 RCS NANTERRE

Rapport sur la qualité des actifs et, respectivement,
à leur encours d'obligations de financement de l'habitat au 30 septembre 2026
(Instruction n° 2022-I-04 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés et, respectivement, à leur encours d'obligations foncières et de financement de l'habitat)

Introduction

Société Générale SFH (SG SFH) est une filiale détenue à 100% par le Groupe Société Générale dont l'objet est de refinancer un portefeuille de prêts personnels immobiliers du Groupe, exclusivement constitué de prêts cautionnés par Crédit Logement, actuellement refinancé par l'émission d'obligations sécurisées notées AAA/Aaa par les deux agences de notation Fitch et Moody's.

La structure de bilan simplifié de SG SFH peut être résumée comme suit :
- au passif figurent des Obligations de Financement de l'Habitat (dits passifs privilégiés),
- à l'actif figurent les prêts collatéralisés octroyés par SG SFH à Société Générale.

Le portefeuille de prêts personnels immobiliers est apporté en garantie à SG SFH, en contrepartie de prêts collatéralisés octroyés par SG SFH à Société Générale, et apparaît donc au hors bilan de SG SFH. Ce portefeuille de prêts personnels immobiliers est octroyé par Société Générale, par BOURSORAMA et par la BFCOI (Banque Française Commerciale de l'Océan Indien).

Par transparence, le portefeuille de créances mobilisées au refinancement par ressources privilégiées est en totalité composé de prêts personnels immobiliers tous garantis à 100% par Crédit Logement. Les biens financés par les prêts dont dérivent ces créances sont des biens situés en France.

I. Prêts garantis

Les éléments chiffrés de la présente section font suite à une analyse par transparence du portefeuille de prêts personnels immobiliers refinancés par SG SFH.

1. <u>Répartition des encours de prêts garantis</u>

Catégorie de créance garantie	Type de contrepartie	Type de garantie	Encours en euros
Crédits investisseurs à l'habitat	Particuliers	Caution délivrée par un établissement de crédit (Crédit Logement)	55 518 890 144,68

Aucune créance impayée, créance douteuse ou provision n'est constatée au 30 septembre 2026.
Concernant la méthode de valorisation des prêts, celle-ci est indiquée dans la section 2.

2. Répartition des encours de prêts garantis en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées

Dès lors que 100% des prêts personnels immobiliers mobilisés correspondent à des prêts garantis par Crédit Logement, la répartition des encours en fonction de leur quotité éligible au refinancement s'effectue comme suit :

Somme des encours en euros pour lesquels Min (Encours ; 80% Valeur du bien) = CRD	40 232 193 023,87
Somme des encours en euros pour lesquels Min (Encours ; 80% Valeur du bien) = 80%[1] Valeur du bien[2]	15 286 697 120,81
Total encours	**55 518 890 144,68**

[1]Quotité définie aux articles R. 313-20 et R. 513-1 du Code monétaire et financier
[2]Valeur du bien financé réexaminé de manière statistique conformément à l'article 3 a) du règlement n°99-10 du 9 juillet 1999

3. Répartition des encours de prêts en fonction de l'année de conclusion de ces prêts

Les encours de prêts personnels immobiliers mobilisés au 30 septembre 2026 se répartissent par année de conclusion de ces prêts, comme suit :

Date de début de prêt	Nombre de prêt	Encours en euros
2000	2	85 991,57
2001	1	95 138,55
2002	1	33 530,43
2004	5	243 503,91
2005	10	255 457,26
2006	11	369 969,68
2007	30	1 815 347,38
2008	38	2 289 790,15
2009	718	29 642 865,12
2010	8 880	375 245 385,06
2011	6 638	270 663 850,09
2012	6 777	256 814 360,34
2013	8 195	357 256 025,22
2014	11 078	584 730 822,97
2015	30 567	1 914 164 231,49
2016	27 320	2 062 006 008,13
2017	37 800	3 454 525 270,47
2018	34 017	3 876 931 469,88
2019	56 676	7 436 540 641,18
2020	41 440	6 069 230 516,49
2021	42 293	7 432 289 920,69
2022	31 608	5 534 115 486,30
2023	10 047	1 566 250 939,10
2024	24 044	4 248 365 750,50
2025	40 544	7 913 967 323,02
2026	11 420	2 130 960 549,70
TOTAL	**430 160**	**55 518 890 144,68**

4. Répartition des encours de prêts en fonction de leur durée résiduelle arrondie au nombre d'années entier le plus proche

Les encours de prêts personnels immobiliers mobilisés au 30 septembre 2026 se répartissent, en fonction de leur durée résiduelle, comme suit :

Durée résiduelle (arrondie au nombre d'années entier le plus proche)	Nombre de prêts	Encours en euros
0	6 976	25 096 986,93
1	14 316	175 648 928,55
2	14 879	360 819 066,52
3	15 495	554 657 997,31
4	18 964	872 229 378,95
5	19 240	1 121 003 106,13
6	18 921	1 321 494 300,70
7	18 598	1 495 874 612,66
8	22 211	2 022 658 571,02
9	21 974	2 180 903 971,55
10	21 273	2 364 578 383,14
11	20 582	2 529 410 371,98
12	18 129	2 424 422 464,57
13	24 241	3 452 201 319,07
14	21 887	3 371 031 776,26
15	19 894	3 325 824 303,44
16	15 579	2 737 596 072,84
17	12 789	2 387 520 380,67
18	18 685	3 609 847 058,04
19	17 197	3 549 502 186,68
20	16 448	3 736 491 618,76
21	10 334	2 369 209 003,79
22	5 225	1 207 120 292,77
23	10 671	2 497 341 462,97
24	19 045	4 412 906 661,24
25	5 429	1 209 975 703,61
26	875	169 143 027,96
27	293	32 880 642,73
28	10	1 500 493,84
TOTAL	**430 160**	**55 518 890 144,68**

5. Répartition des encours de prêts selon la localisation des biens financés

Les encours mobilisés correspondent en totalité à des prêts personnels immobiliers garantis à 100% par Crédit Logement, et financent un bien situé en France :

	Encours en euros	Localisation du bien
Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	55 518 890 144,68	France

6. Répartition des encours de prêts cautionnés en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts cautionnés composant le portefeuille est Crédit Logement. Dans la mesure où Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation de Société Générale au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce et que sa notation long terme actuelle est Aa3 pour Moody's et AA (low) pour DBRS, tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garanti sont pondérés à 100% pour le calcul du ratio de couverture mentionné à l'article R.513-8 du Code monétaire et financier.

Quotité éligible	Répartition en euros	Répartition en pourcentage
CRD	40 232 193 023,87	74,89%
80% valeur du bien réévalué	13 491 196 635,18	25,11%
Total général	**53 723 389 659,05**	**100,00%**

7. Répartition des encours de prêts mobilisés par billets à ordre

NEANT

II. Expositions sur des personnes publiques

Société Générale SFH dispose d'expositions sur des entités du secteur public sous la forme de comptes ouverts dans les livres de la Banque de France, pour un montant non significatif au regard de son bilan. Ce montant s'élève à 13,41 K€ au 30 septembre 2026.

III. Autres expositions

A. Titres, expositions et dépôts dont sont débiteurs des établissements de crédit ou des entreprises d'investissement bénéficiant du premier, second ou troisième échelon de qualité de crédit établi par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en application des dispositions de l'article L. 511-44 du Code monétaire et financier ou garanties par des établissements de crédit ou entreprises d'investissement du même échelon de qualité de crédit.

Pays (en milliers d'euros)	Titres au 30/09/2026	Expositions au 30/09/2026	Dépôts au 30/09/2026	Notations externes S&P/Moody's/Fitch	Echelon de Qualité de Crédit
France					
Société Générale SA			649 771	A-1/P-1/F1	2ème
Total			**649 771**		

Durée résiduelle arrondie au nombre d'années entier le plus proche (en milliers d'euros)	Titres au 30/09/2026	Expositions au 30/09/2026	Dépôts au 30/09/2026
Disponible			189 771
< 1 an			460 000
Total			**649 771**

B. Créances d'une durée résiduelle inférieure à 100 jours et des instruments financiers à terme sur des établissements de crédit ou entreprises d'investissement établis dans un État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen lorsqu'elles bénéficient du troisième meilleur échelon de qualité de crédit établi par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en application des dispositions de l'article L. 511-44 du Code monétaire et financier ou garanties par des établissements de crédit ou entreprises d'investissement du même échelon de qualité de crédit ;

NEANT

C. Titres de créances émis, ou totalement garantis, par l'une des personnes publiques mentionnées au I de l'article L. 513-4 du Code monétaire et financier.

NEANT

D. Titres, sommes et valeurs reçus en garantie des opérations de couverture mentionnés à l'article L. 513-10 du code monétaire et financier (non pris en compte dans la limite définie à l'article R. 513-7).

NEANT

IV. Remboursements anticipés

Le taux moyen de remboursements anticipés sur l'ensemble des prêts immobiliers résidentiels du Groupe Société Générale et pondéré en fonction des encours refinancés sur le troisième trimestre 2026 s'élève à 3,02%.

V. Liste des numéros internationaux d'identification des titres

La liste des codes ISIN des émissions en vie se trouve au chapitre VIII sur la structure des échéances.

VI. Expositions aux risques de marché, de crédit et de liquidité

En vision sociale, les risques auxquels Société Générale SFH est exposé restent très limités puisqu'au bilan, face aux émissions d'obligations de financement de l'habitat inscrites au passif figurent des prêts sécurisés avec Société Générale qui reproduisent exactement les mêmes conditions de montant, de taux et de maturité que celles des émissions.
Nonobstant cela, les risques structurels de Société Générale SFH restent couverts par les dispositifs du groupe Société Générale dont les principes et les normes sont appliqués.

En vision par transparence, c'est-à-dire en cas de défaut de la Société Générale, l'exposition porterait sur les actifs remis en garantie qui remonteraient à l'actif du bilan de Société Générale SFH. Les risques de taux d'intérêt, de crédit et de liquidité sont ici suivis et couverts par le respect des ratios réglementaires et des engagements contractuels avec les agences de notation.

1. <u>Risque de marché</u>

Concernant le risque de marché, SG SFH n'a pas vocation à supporter de risque de marché et n'y est donc pas exposé.

2. <u>Le risque de change</u>

Société Générale SFH ne réalisant que des opérations en euros n'est pas exposé au risque de change sur ses émissions.

3. <u>Le risque de crédit</u>

Société Générale SFH porte un risque de crédit direct sur Société Générale qui est son unique débiteur au titre des prêts qu'elle lui consent. Ce risque de crédit est toutefois couvert par :

- L'apport en garantie d'un portefeuille de créances qui répondent aux critères d'éligibilité réglementaires ;
- L'application d'un niveau de couverture minimum requis par la réglementation à 105%, revu et certifié par le contrôleur spécifique trimestriellement ;
- L'application du taux de surdimensionnement exigé par les agences de notations et revu trimestriellement.

Il existe également un risque de crédit par transparence sur le portefeuille d'actifs lui-même. Toutefois, ce portefeuille composé uniquement de créances garanties par Crédit Logement et qui présente un taux de perte observé proche de 0, montre un risque de crédit relativement faible.

4. Risque de taux d'intérêt

En matière de risque de taux, Société Générale SFH se conforme aux règles de gestion du Groupe Société Générale, l'adossement parfait en termes de montant, de taux et de maturité, de son actif et passif ne nécessite pas la mise en place d'aucun swap de couverture.

Un jeu de limites, qui a été fixé par le Comité Financier du Groupe, encadre la variation de la sensibilité de la valeur actuelle nette financière du bilan, définie comme la différence entre un calcul en scénario central et un scénario choqué obtenu en appliquant des chocs de taux déterminés.
L'analyse de risque structurel de taux repose principalement sur quatre scénarios distincts : la variation des taux de -10 bps, de +10 bps, un scénario de stress à la baisse (-100 bps) et un scénario de stress à la hausse (+100 bps).

Sensibilités de la position de taux (en millions d'euros) :

		30-sept.-26		
Entity	**Scenario**	**Maturity**	**Sensi**	**Limit current**
Société Générale SFH	+10bps	Short-term	-0,014	-0,050
		Mid-term	-0,079	-0,025
		Long-term	-0,152	-0,025
		Global	-0,245	-0,100
	+100bps	Global	-2,392	-1,000
	-10bps	Short-term	0,014	-0,050
		Mid-term	0,080	-0,025
		Long-term	0,153	-0,025
		Global	0,247	-0,100
	-100bps	Global	2,530	-1,000

Au 30 septembre 2026, des dépassements techniques de limites sont constatés sur plusieurs scénarios et maturités. Ceux-ci ne traduisent pas une augmentation du risque de taux de SG SFH, mais résultent de l'évolution de la méthodologie de calcul des sensibilités, désormais plus exhaustive. Cette évolution rend les limites historiques, établies à des niveaux particulièrement conservateurs, inadaptées au nouveau cadre méthodologique. Ces limites feront l'objet d'un recalibrage lors de l'arrêté du 31 décembre 2026.

Ces résultats sont revus par le Comité Risques Structurels de taux et de change au niveau Groupe à fréquence trimestrielle et lors des Comités des risques propres à Société Générale SFH.

Par ailleurs, la sensibilité au risque de taux par transparence (entre les intérêts perçus sur les actifs reçus et les intérêts payés sur les obligations émises) fait l'objet d'un pilotage rapproché avec la mise en place du suivi de la marge d'intérêt présentée et revue lors des Comités des risques propres à Société Générale SFH. Elle fait également l'objet d'une couverture grâce à une réserve d'intérêts à constituer par Société Générale sous conditions de notation, lorsque le montant total des intérêts à verser au titre des obligations de financement de l'habitat est supérieur au montant total des intérêts à recevoir sur les prêts en garantie.

5. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est mesuré à l'aide de « gaps » sur la base de situations « Actif-Passif » à production arrêtée pour reporter les « gaps » de liquidité au Groupe Société Générale.
Un jeu de limites a été fixé par le Comité Financier du Groupe, sur le gap de liquidité statique par palier : mensuel jusqu'à 3 mois, trimestriel jusqu'à 12 mois, semestriel jusqu'à 2 ans puis annuel jusqu'à 10 ans. Les limites s'établissent selon le tableau suivant :

		EUR
M EUR	TIME BUCKET	LIMITE
VALEUR MIN	≤3M	-5
	4M-9M	-5
	10M-5Y	-5
	>5Y-10Y	-5
VALEUR MAX	≤3M	1 565
	4M-9M	438
	10M-5Y	25
	>5Y-10Y	25

Les gaps de liquidité sont calculés mensuellement et revus par le département de la Trésorerie de Société Générale et sont par ailleurs présentés et revus lors des Comités des risques propres à Société Générale SFH.

Au 30 septembre 2026, aucune limite n'a été dépassée compte tenu de l'adossement en maturité de l'actif et du passif de Société Générale SFH.

En vision par transparence, un pilotage du risque de liquidité est fait à travers les états réglementaires produits trimestriellement, à savoir :
- La couverture des besoins de trésorerie sur une période de 180 jours ;
- Le plan annuel de couverture des ressources privilégiées ;
- Ecart de durée de vie moyenne entre actifs et passifs.

En complément du pilotage, une couverture des risques est également assurée par des mécanismes de protection tels que l'émission d'Obligations de financement de l'Habitat au format « Soft Bullet* », la réserve de cash collatéral** ou le Prematurity-Test***.

*Format permettant la possibilité d'extension de maturité d'un an des obligations émises, dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires et précisées dans la documentation contractuelle de l'émetteur.
**Réserve constituée par Société Générale tant que le Prematurity-Test n'est pas activé.
*** Il s'agit d'un mécanisme de protection requis par les agences de notation dont l'activation et le dimensionnement est dépendant de la notation de Société Générale qui devra le cas échéant constituer une réserve de liquidité auprès de Société Générale SFH.

VII. Couverture du besoin de liquidité

Les flux de trésorerie positifs sont évalués par transparence et correspondent aux flux liés aux encaissements en principal et intérêts des échéances des prêts personnels immobiliers reçus en garantie.
Les flux de trésorerie négatifs correspondent aux flux liés aux décaissements de principal et intérêts des échéances des Obligations de Financement de l'Habitat émises.

A une date de tombée, une compensation des flux est effectuée, permettant de déterminer un solde pour la journée. La position de liquidité est calculée quotidiennement en additionnant le solde de la journée au solde des périodes précédentes.

Conformément aux dispositions de l'Annexe 5 à l'instruction 2022-I-03 relative aux éléments de calcul de la couverture des besoins de trésorerie mentionnée à l'article R. 513-7 du code monétaire et financier, les calculs prennent en compte le taux de remboursements anticipés déclaré dans le rapport mentionné au deuxième alinéa de l'article 13 du règlement CRBF n°99-10 arrêté au 30 septembre 2026 soit 3,02%.

Concernant les entrées de trésorerie sur la période de 180 jours à partir du 30 septembre 2026, le total s'élève à 3 367,92 millions d'euros après application d'un taux de remboursement anticipé de 3,02%. Ce total se répartit en 2 874,92 millions d'euros de principal et 493,00 millions d'euros d'intérêts.

Concernant les sorties de trésorerie sur la période de 180 jours à partir du 30 septembre 2026, le total s'élève à 397,90 millions d'euros.

A noter que les remboursements en principal des OFH listées dans le tableau ci-dessous n'ont pas été pris en compte dans les sorties de trésorerie car ces émissions ont pour caractéristique d'être soft bullet avec une extension de maturité automatique d'un an.

Type de maturité	Série	Isin	Catégorie	Date de règlement	Date de maturité	Date de maturité étendue	Encours en EUR
SOFT BULLET**	85	FR0013398831	Public Benchmark	29/01/2019	29/01/2027	29/01/2028	1 000 000 000
SOFT BULLET**	110	FR0014006UI2	Public Benchmark	02/12/2021	02/12/2026	02/12/2027	1 500 000 000
SOFT BULLET**	127	FR001400NJB1	Public Benchmark	01/02/2024	01/02/2027	01/02/2028	1 250 000 000
TOTAL SOFT BULLET**							**3 750 000 000**

**La maturité est prorogeable

Sur la période de 180 jours à partir du 30 septembre 2026, la position de liquidité minimale est positive. Elle s'élève à 197,38 millions d'euros et correspond au solde du premier jour du semestre.

VIII. Structure des échéances

Une présentation de l'ensemble des obligations de financement de l'habitat avec leur structure d'échéance dans le tableau ci-dessous :

Type de maturité	Série	Isin	Catégorie	Date de règlement	Date de maturité	Date de maturité étendue	Encours en EUR
SOFT BULLET**	30	FR0011519933	Retained	19/06/2013	19/06/2028	19/06/2029	90 000 000
	35	FR0012697886	Retained	06/05/2015	27/02/2029	27/02/2030	500 000 000
	36	FR0012697894	Retained	06/05/2015	27/02/2029	27/02/2030	500 000 000
	42	FR0012697951	Retained	06/05/2015	27/09/2027	27/09/2028	500 000 000
	43	FR0012697969	Retained	06/05/2015	27/09/2027	27/09/2028	500 000 000
	44	FR0012697977	Retained	06/05/2015	26/10/2028	26/10/2029	910 000 000
	45	FR0012697985	Retained	06/05/2015	26/10/2028	26/10/2029	500 000 000
	53	FR0013184231	Retained	24/06/2016	24/06/2031	24/06/2032	1 500 000 000
	65	FR0013287299	Public Benchmark	18/10/2017	18/10/2027	18/10/2028	1 000 000 000
	73	FR0013310240	Public Benchmark	19/01/2018	19/01/2028	19/01/2029	750 000 000
	85	FR0013398831	Public Benchmark	29/01/2019	29/01/2027	29/01/2028	1 000 000 000
	93	FR0013434321	Public Benchmark	18/07/2019	18/07/2029	18/07/2030	1 000 000 000
	95	FR0013455573	Retained	28/10/2019	28/10/2030	28/10/2031	500 000 000
	97	FR0013481207	Public Benchmark	11/02/2020	11/02/2030	11/02/2031	1 000 000 000
	99	FR0013507084	Retained	16/04/2020	16/04/2029	16/04/2030	250 000 000
	100	FR0013507092	Retained	16/04/2020	16/04/2030	16/04/2031	750 000 000
	103	FR0014000A59	Retained	27/10/2020	24/06/2031	24/06/2032	1 000 000 000
	104	FR0014001QL5	Public Benchmark	05/02/2021	05/02/2031	05/02/2032	750 000 000
	105	FR0014002EF1	Retained	15/03/2021	15/03/2036	15/03/2037	1 000 000 000
	106	FR00140045Q2	Retained	23/06/2021	23/06/2035	23/06/2036	500 000 000
	108	FR0014005DU5	Retained	14/09/2021	14/09/2033	14/09/2034	750 000 000
	109	FR0014006713	Public Benchmark	29/10/2021	29/10/2029	29/10/2030	750 000 000
	110	FR0014006UI2	Public Benchmark	02/12/2021	02/12/2026	02/12/2027	1 500 000 000
	111	FR0014008066	Public Benchmark	02/02/2022	02/02/2029	02/02/2030	1 250 000 000
	112	FR0014009S92	Private Placement	21/04/2022	21/04/2037	21/04/2038	100 000 000
	113	FR001400A2U7	Public Benchmark	05/05/2022	05/05/2028	05/05/2029	1 750 000 000
	114	FR001400A2T9	Public Benchmark	05/05/2022	05/05/2034	05/05/2035	1 250 000 000
	115	FR001400AKQ4	Retained	27/05/2022	27/05/2030	27/05/2031	1 500 000 000
	116	FR001400AKS0	Retained	27/05/2022	27/05/2031	27/05/2032	1 500 000 000
	117	FR001400AKT8	Retained	27/05/2022	27/05/2032	27/05/2033	3 500 000 000
	120	FR001400FZ81	Public Benchmark	24/02/2023	24/02/2032	24/02/2033	1 500 000 000
	123	FR001400HV26	Retained	11/05/2023	11/05/2033	11/05/2034	1 000 000 000
	125	FR001400JHS7	Public Benchmark	31/07/2023	31/07/2030	31/07/2031	1 250 000 000
	126	FR001400M6X8	Retained	27/11/2023	27/11/2033	27/11/2034	1 000 000 000
	127	FR001400NJB1	Public Benchmark	01/02/2024	01/02/2027	01/02/2028	1 250 000 000
	128	FR001400NJ99	Public Benchmark	01/02/2024	01/02/2036	01/02/2037	1 000 000 000
	129	FR001400UB98	Retained	29/11/2024	29/11/2034	29/11/2035	1 000 000 000
	130	FR001400UB80	Retained	29/11/2024	29/11/2035	29/11/2036	1 000 000 000
	131	FR001400XUJ0	Retained	06/03/2025	06/03/2034	06/03/2035	750 000 000
	132	FR0014010666	Retained	06/06/2025	06/06/2033	06/06/2034	500 000 000
	133	FR0014010658	Retained	06/06/2025	06/06/2035	06/06/2036	1 250 000 000
	134	FR0014014262	Retained	14/11/2025	14/09/2033	14/09/2034	1 000 000 000
	135	FR00140142B9	Retained	14/11/2025	14/09/2034	14/09/2035	1 000 000 000
	136	FR0014014270	Retained	14/11/2025	14/08/2035	14/08/2036	1 500 000 000
	137	FR00140142A1	Retained	14/11/2025	14/08/2036	14/08/2037	1 000 000 000
	138	FR0014014288	Retained	14/11/2025	14/10/2036	14/10/2037	1 000 000 000
	139	FR0014014296	Retained	14/11/2025	14/10/2037	14/10/2038	1 000 000 000
	140	FR0014017166	Retained	17/03/2026	17/03/2037	17/03/2038	1 500 000 000
	141	FR0014019U47	Retained	15/07/2026	17/07/2029	17/07/2030	500 000 000
	142	FR0014019U39	Retained	15/07/2026	17/07/2034	17/07/2035	1 000 000 000

**La maturité est prorogeable

Au 30 septembre 2026, le recours à la prorogation de la maturité des émissions en vie n'a pas été activée.

A noter que pour les émissions émises avant le 8 juillet 2022, la prorogation est activée dans le cas de non-paiement de l'émission à sa date de maturité initiale.

Les conditions d'extension de maturité des obligations de financement de l'habitat émises depuis le 8 juillet 2022 sont fixées conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables (article R.513-8-1 du Code monétaire et financier) et précisées dans la documentation contractuelle de l'émetteur.
Par ailleurs, en cas d'extension de maturité, aucun impact sur les caractéristiques n'est à prévoir.

IX. Niveau de couverture des ressources privilégiées

Le niveau de couverture des ressources privilégiées correspond au quotient du total des éléments d'actifs financés qui, le cas échéant après pondération, sont inscrits au bilan de la société de crédit foncier ou de la société de financement de l'habitat ou reçus en garantie en application des articles L.211-36 à L. 211-40, L. 313-23 à L. 313-35 et L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier par le total des ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L. 513-11 du Code monétaire et financier (ressources dites privilégiées) et par les coûts prévus de maintenance et de gestion.

Le ratio de couverture légal doit être au moins égal à 105% en application de l'article R. 513-8 du Code monétaire et financier.

Le niveau non audité par le contrôleur spécifique au 30 septembre 2026 est de 108,06%.

Le 9 novembre 2026